Entretien des jeunes boisements bocagers

Gestion durable

C. Le Ferrec - CRPF

Ces boisements bocagers répondent à plusieurs objectifs :

- ***paysager (occupation d'un territoire pour intégrer des bâtiments, ...),***
- ***écologique (épuration d'eau, réduction de la vitesse du vent, contribution à la biodiversité faunistique et floristique...),***
- ***détente (zone de loisir et de repos),***
- ***occupation de l'espace sur d'anciens terrains industriels ou de décharges,***
- ***production de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois énergie.***

Les différents entretiens

La nature des entretiens est déterminée par l'objectif et les modalités d'installation des bosquets (choix des essences, densité de plantation …) ainsi que par l'âge du peuplement :

- de 0 à 5 ans, il s'agit de la phase d'installation, la reprise des végétaux, et de formation du type de bosquet souhaité,
- au-delà de 5 ans, il s'agit de la conduite du peuplement suivant les objectifs prédéterminés. Après éclaircies, la densité du peuplement final se situe entre 70 et 100 tiges/ha (soit un espacement moyen entre les arbres d'avenir de 10 à 12 m).

L'aspect du bosquet

Bosquet sans sous étage *(absence de buissonnants et d'arbres en cépée)*

- strate herbacée pouvant être importante à l'âge adulte,
- arbre plus difficile à cultiver (branchaison plus importante sur le tronc),
- circulation très facile .

Bosquet avec sous étage *(avec arbres en cépée)*

- strate herbacée faible ou nulle
- arbre plus facile à cultiver
- circulation moins aisée

Les interventions

Plusieurs opérations sont nécessaires durant les premières années pour obtenir à terme, le bosquet souhaité.

	Année N*	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
Désherbage *(toute plantation)*	×	×	×	×	×
Taille de formation *(arbres d'avenir)*		×	×	×	×
Taille de recépage *(bosquet avec sous étage, taillis)*		× ou	× ou	× ou	×
Compléments de plantation		× ou	× ou	× ou	×
Enlèvement de la bâche plastique					×
Vérification des protections gibiers tous les ans					

** plantation à l'hiver de l'année (N)*

Les désherbages

Les désherbages au pied des plants ou en bordure de paillage sont utiles pour la réussite de la plantation. Ils limitent la végétation concurrente des jeunes plants les 4 à 5 premières années. Au delà, il n'y a plus d'intérêt technique. Il existe plusieurs techniques de désherbage :

- *le désherbage mécanique* par broyage de la végétation (girobroyeur ou débroussailleuse à dos) ou par travail du sol (bineuse, rotavator). Cette opération nécessite souvent plusieurs passages durant la saison de végétation.
- *le désherbage chimique* (lorsqu'il est autorisé et en utilisant des produits homologués pour la forêt) :
  - traitement en hiver (de décembre à mi-mars) sur terrain propre avec un anti-germinatif,
  - traitement au printemps (de mi-mars à juin) sur terrain enherbé en utilisant des produits de contact foliaire ou systémique qui vont entrer dans les herbes par les feuilles et/ou les racines. Ces produits, de par leur mode d'action, peuvent également détruire les plants. Des précautions sont nécessaires pour éviter la pulvérisation sur ces derniers.

Le broyage entre les lignes de plantation facilite l'accès aux plants et améliore l'impact paysager du boisement. Il est nécessaire pour parer à la prolifération des plantes indésirables (chardon, rumex). Ensuite, le développement des branches des arbres apporte un couvert végétal au sol. La strate herbacée disparaît par manque de lumière. Les entretiens au sol sont alors négligeables.

Les tailles

Les tailles de formations ne concernent que les arbres à grand développement (chêne, châtaignier, frêne…).

Il s'agit d'obtenir des arbres droits et sans défaut majeur (suppression des fourches présentes au sommet de l'arbre, des grosses branches le long du tronc et des branches à insertion aiguë).
Ces tailles annuelles sont à pratiquer jusqu'à une hauteur de 6 mètres sur des arbres vigoureux. Elles sont à réaliser dès la première année. En hiver (de décembre à mars) ou en été (de juin à septembre surtout pour les merisiers, noyers, peupliers). La taille de formation ne doit pas être confondue avec l'élagage.

L'élagage consiste à enlever les branches présentes sur la partie basse de l'arbre, lorsque celui-ci atteint une hauteur minimum de 5 mètres. La hauteur du tronc alors ébranché ne doit pas dépasser un tiers de la hauteur total de l'arbre.

La taille de recépage est une opération qui consiste à tailler les arbres à 10 cm du sol en janvier-février. Cette taille s'effectue une fois dans la vie du peuplement, 2 à 4 ans après la plantation selon la vigueur des plants. Le recépage permet aux végétaux de s'étoffer en repoussant sur plusieurs tiges. Cet ensemble de brins constitue la cépée. Le charme, le châtaignier, l'érable et l'orme sont les principales essences à recéper en vue d'une production de bois énergie.

Protection gibier

Cette protection des plants (individuelle ou globale) n'est pas obligatoire mais souvent nécessaire sinon les dégâts de gibier (lapins, lièvres, chevreuils) peuvent être irréversibles. Une visite régulière est indispensable pour remettre en état les protections qui auraient été déplacées.

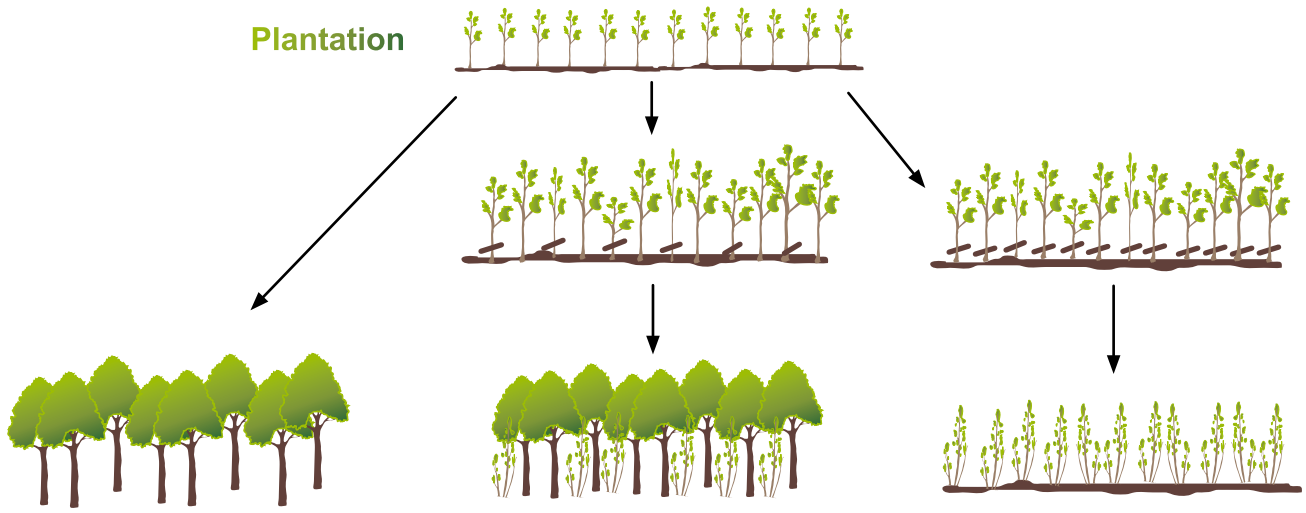

Bosquet sans sous étage
(tailles de formation des arbres d'avenir)

Bosquet avec sous étage
(allier taille de formation et recépage)

Bosquet de type taillis
(recépage de la plantation)

36 avenue de la Bouvardière
44800 SAINT-HERBLAIN
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35 - Fax : +33 (0)2 40 40 34 84
E-mail : paysdeloire@crpf.fr - www.cnpf.fr
Délégation régionale du **Centre National de la Propriété Forestière**

Document réalisé avec le concours du Conseil Général de la Vendée et du Ministère de l'Agriculture (07/2008 - Maj. 03/2018).

Le CRPF imprime ses documents sur papier certifié Pefc. Suivez son exemple !